

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUDRECIEUX

Séance du 29 Janvier 2018

**Date de Convocation :**

Le 24/01/2018

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le **Conseil Municipal** de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **Monsieur Laurent GOUPIL**, Maire.

**Etaient présents :** M. GOUPIL Laurent, Mme DEROUINEAU Christine, M. EPINEAU Jean-Luc, M. CUREAU Gilbert, Mme PILET Florence, M. HAMELIN Fabrice, M. CHANTEPIE Mickaël, M. DREUX Patrice, M. CHAMBRIER Thomas, M. RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, Mme CHEVEREAU Annette.

**Etaient absents excusés :** Mme MARIS Corine donne procuration à M. GOUPIL  
M. MIARD Marcel donne procuration à Mme CHEVEREAU

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :** Mme PECATTE Charlotte

## ORDRE DU JOUR

1. Validation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2017,
2. Vote des ratios « Promus-Promouvables » dans le personnel communal,
3. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal,
4. Mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement
5. Désignation des Commissaires en vue de la Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID),
6. Avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi,
7. Délibération autorisant la refacturation des frais de fourrière animale,
8. Délibération fixant une amende pour le « Dépôt sauvage » des Ordures Ménagères,
9. Délibération fixant une amende pour le dépôt prolongé des sacs jaunes non triés sur la voie publique,
10. Informations Diverses,
11. Questions Diverses

## AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter le point suivant à l'Ordre du Jour :

- Rythmes Scolaires pour la rentrée 2018-2019

Monsieur EPINEAU Jean-Luc précise qu'il ne prendra pas part au vote.

**Vote : Contre : 3 - Abstention : 1 - Pour : 9**

Accord du Conseil Municipal à la majorité des présents et des représentés.

**1<sup>er</sup> Objet : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2017**

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 11 décembre 2017, à l'unanimité des présents et des représentés

**2<sup>ème</sup> Objet : VOTE DES RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » DANS LE PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu du Centre de Gestion de la Sarthe la liste des agents « Promus-Promouvables ».

Deux agents peuvent être promus au grade supérieur :

- A compter du 01/01/2018 – passage d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - Passage d'IM 411 à IM 413
- A compter du 01/01/2018 – passage d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 2<sup>ème</sup> classe à agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe
  - Passage d'IM 364 à IM 375

Monsieur EPINEAU Jean-Luc ajoute qu'il ne faut pas freiner la carrière des agents.

Monsieur le Maire propose de fixer le ratio promus-promouvables à 100 % pour tous les grades pour l'année 2018.

Mme DEROUINEAU Christine, ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

**Vote : Contre : 0 - Abstention : 1 - Pour : 12**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et des représentés,

- **FIXE** le ratio des promus-promouvables à 100% pour tous les grades pour l'année 2018

**3<sup>ème</sup> Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique que suite au vote précédent, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal :

Tableau actuel :

Cadres d'emplois	Grades	Nbres d'emplois	Temps de Travail
<b>Filière administrative</b>			
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h00/semaine
Adjoint administratif	Adjoint administratif Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	18h00/semaine
<b>Secteur Scolaire</b>			
ATSEM	Agent Spé. ppal de 2 <sup>ème</sup> classe Ecoles Mat	1	26h00/semaine
<b>Filière technique</b>			
Adjoint Technique	Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h00/semaine
	Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17h30/semaine
	Adjoint technique Territorial	1	17h00/semaine
	Adjoint technique Territorial	1	22h40/semaine

Après mise à jour :

Cadres d'emplois	Grades	Nbres d'emplois	Temps de Travail
<b>Filière administrative</b>			
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h00/semaine
Adjoint administratif	Adjoint administratif Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	18h00/semaine
<b>Secteur Scolaire</b>			
ATSEM	Agent Spé. ppal de 1 <sup>ère</sup> classe Ecoles Mat	1	26h00/semaine
<b>Filière technique</b>			
Adjoint Technique	Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35h00/semaine
	Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17h30/semaine
	Adjoint technique Territorial	1	17h00/semaine
	Adjoint technique Territorial	1	22h40/semaine

**Vote : Contre : 0 - Abstention : 1 - Pour : 13**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et des représentés,

- **VALIDE** le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus

**4<sup>ème</sup> Objet : MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2017, Monsieur le Maire expliquait au Conseil Municipal, la situation au sujet de la Station d'épuration. Suite à cela Monsieur le Maire a consulté la SAFEGE pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage, la commune n'ayant pas les moyens techniques pour ce type d'étude.

L'avantage de la SAFEGE, est que l'entreprise connaît le territoire de Coudrecieux et possède déjà des documents concernant la commune.

Voici la proposition qui sera subventionnée à hauteur de 60% H.T. par l'Agence de l'Eau :

<b>1 Au stade du choix du candidat</b>				
Mission 1	Réalisation du cahier des charges et du détail de la prestation pour la consultation des cabinets	Ft	1	637.50 €
Mission 2	Réalisation des dossiers de subventions	FT	1	212.50 €
Mission 3	Analyse des offres reçues, questions aux candidats, afin de pouvoir s'assurer de la bonne homogénéité des offres, rapport d'analyse – Réunion de rendu	Ft	1	1 700.00 €
<b>2 Au stade du suivi des prestations</b>				
Mission 4	Participation à la réunion de démarrage de la mission et analyse des besoins en données d'entrée	Ft	1	425.00 €
Mission 5	Analyse du rapport de phase 1 et participation à la réunion de présentation	Ft	1	850.00 €
Mission 6	Analyse du rapport de phase 2 et participation à la réunion de présentation	Ft	1	850.00 €
Mission 7	Analyse du rapport de phase 3 et participation à la réunion de présentation	Ft	1	850.00 €
Mission 8	Analyse du rapport de phase 4 et participation à la réunion de présentation	Ft	1	850.00 €
<b>TOTAL MISSIONS HT</b>				<b>6 375.00 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'assistance à la maîtrise d'œuvre et non de l'étude. Le tarif de l'étude sera beaucoup plus élevé.

**Vote : Contre : 0 - Abstention : 1 - Pour : 13**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et des représentés,

- **ACCEPTE** la proposition de tarifs de la SAFEGE avec toutes les missions pour un montant de 6 375.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à ce dossier.

**5<sup>ème</sup> Objet : DESIGNATION DES COMMISSAIRES EN VUE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNAUTAIRES DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien demande au Conseil Municipal de proposer une liste de commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Pour les communes de moins de 2000 habitants il s'agit de :

- 3 commissaires
  - o dont 1 résident hors du territoire de l'EPCI mais inscrit au rôle de la commune,
  - o dont 1 commissaire « Bois et Forêt »

N°	IDENTITE DU COMMISSAIRE PROPOSE			
	PRENOM	NOM	ADRESSE	COMMISSAIRES
1	Laurent	GOUPIL	8 Rue du Chemin de Fer 72440 Coudrecieux	Commune
2	Gilbert	CUREAU	30 Avenue des Peupliers 78700 Conflans-Sainte-Honorine	Hors EPCI
3	Frédéric	MONTALEMBET	Château de la Pierre 72440 Coudrecieux	Bois et Forêt

**Vote : Contre : 0 - Abstention : 1 - Pour : 13**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et des représentés,

- **PROPOSE** la liste ci-dessus pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

**6<sup>ème</sup> Objet : AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLUI**

Monsieur le Maire explique que le document du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi avait été envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal le 11 janvier dernier.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des élus n'est pas d'accord avec l'état. En effet, à la page 22 du PADD, il est indiqué que l'état souhaite établir une réglementation pour 15 maisons à l'hectare, alors que la Communautés de Communes souhaite établir une réglementation pour 12 maisons à l'hectare pour les communes plus petites. En effet si les personnes viennent à la campagne c'est pour avoir un peu d'espace. Il précise que c'est l'état aura le dernier mot.

Il est indiqué que dans le PLU actuel il y a des problèmes de zonage, qui ne sont pas du tout logiques. Monsieur le Maire répond que le Comité de Pilotage va travailler sur le zonage et sa réglementation courant de l'année 2018. C'est à ce moment qu'il faudra faire valoir nos suggestions pour améliorer le zonage de l'urbanisme sur Coudrecieux.

**Vote : Contre : 0 - Abstention : 2 - Pour : 12**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et des représentés,

- **DONNE** un avis favorable au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Forum aura lieu le 20 Février 2018 à 18h30. Le lieu n'est pas encore défini. Ce forum sera ouvert à tous les élus de la Communauté de Communes. Une invitation sera envoyée.

#### 7<sup>ème</sup> Objet : DELIBERATION AUTORISANT LA REFACTURATION DES FRAIS DE FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à refacturer les propriétaires de chien les frais que la commune reçoit quand ces derniers sont placés à la fourrière animale.

Monsieur le Maire explique qu'il a dû faire appel à la fourrière du Mans pour placer un chien dont le propriétaire ne pouvait plus s'en occuper. La fourrière du Mans n'ayant pas de service d'enlèvement fait appel à un prestataire privé. Nous avons donc été destinataire d'une facture pour ce chien.

**Vote : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **ACCEPTE** de refacturer aux propriétaires de chiens, les frais de fourrière animale.

#### 8<sup>ème</sup> Objet : DELIBERATION FIXANT UNE AMENDE POUR LE « DEPOT SAUVAGE » DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire souhaite mettre en place une amende dans le cas de dépôt sauvage d'Ordures Ménagères. En effet, les employés retrouvent de temps en temps des sacs d'ordures ménagères soit au pied des conteneurs soit ailleurs, notamment de personnes n'habitant pas forcément de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritrus de quelque nature que ce soit est interdit.

Pour les contrevenants, des poursuites pénales sont tout à fait possibles pour non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement.

Nonobstant ces poursuites, l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts illicites ont un coût pour les collectivités. Aussi, il est proposé de mettre ce coût à la charge des contrevenants qui auront pu être identifiés, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Monsieur le Maire propose de fixer le coût d'enlèvement des objets déposés illicitement dans un lieu public (un sac d'ordures ménagères, un carton ou autre) à **150.00 euros**

Monsieur le Maire propose de mettre en place la procédure suivante en cas « dépôts sauvage » :

1/ Le contrevenant sera sanctionné et recevra une amende d'un montant de **150.00 euros**, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Un courrier lui sera envoyé pour le prévenir de son infraction et qu'il sera destinataire d'une amende.

**Vote : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **DECIDE** de sanctionner financièrement les personnes qui déposent des ordures ménagères, cartons, bouteilles plastiques etc... dans des endroits non adaptés,
- **FIXE à 150.00 euros** le coût et le traitement, par le service technique, de ces dépôts sauvages à partir du 1er janvier 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire au nom de la commune. Le trésor Public sera chargé du recouvrement de la somme après notification de la présente délibération.

**9<sup>ème</sup> Objet : DELIBERATION FIXANT UNE AMENDE POUR LE DEPOT PROLONGE DES SACS JAUNES NON TRIES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire explique que lorsque le service de ramassage du SMIRGEOMES trouve une erreur de tri dans un sac jaune, une étiquette est mise sur ces sacs. Malheureusement, il arrive que les sacs jaunes restent plusieurs semaines sur la voie publique.

Monsieur le Maire souhaite mettre en place une amende dans le cas de dépôt prolongé des sacs jaunes non triés (avec une étiquette). En effet, dans certains endroits du bourg on peut constater une accumulation de sacs jaunes avec un problème de tris. Les personnes qui les ont déposés ne prennent pas en compte le message.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de l'amende pour dépôt prolongé des sacs jaunes, non triés, sur la voie publique à **75.00 euros**

Monsieur le Maire propose de mettre en place la procédure suivante en cas « dépôt prolongé des sacs jaunes, non triés, sur la voie publique depuis 7 jours :

1/ Le contrevenant sera sanctionné et recevra une amende d'un montant de **75.00 euros**, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Un courrier lui sera envoyé pour le prévenir de son infraction et qu'il sera destinataire d'une amende.

**Vote : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **DECIDE** de sanctionner financièrement les personnes qui laissent leurs sacs jaunes non triés sur la voie publique pendant plusieurs semaines,
- **FIXE à 75.00 euros** le coût et le traitement, par le service technique, de ces dépôts prolongés des sacs jaunes, non triés, sur la voie publique à partir du 1er janvier 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire au nom de la commune. Le trésor Public sera chargé du recouvrement de la somme après notification de la présente délibération.

**10<sup>ème</sup> Objet : RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018-2019**

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2017, Monsieur le Maire avait informé celui-ci que Le Conseil d'Ecole de Coudrecieux (parents d'élèves, enseignants, élus et DDEN) avaient voté pour le passage de la semaine à 4 jours. Monsieur le Maire s'était engagé à suivre le vote du Conseil d'école en fonction de la mise en place ou non d'un mode de garde le mercredi matin. Il n'y avait pas eu d'objection de la part du conseil municipal.

Certains Conseillers Municipaux ne comprennent pas que le DASEN (Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale) n'harmonise pas les rythmes scolaires pour toutes les communes.

Monsieur EPINEAU Jean-Luc précise qu'il n'a plus d'enfant à l'école mais se sent tout de même concerné par le sujet. Il ajoute qu'il respecte le choix des parents et des enseignants pour la semaine de 4 jours mais qu'il n'est pas d'accord. Il estime que ça arrange les adultes et non les enfants. Il explique qu'il a lu plusieurs études le démontrant.

Dans l'enquête faite auprès des familles, plus de 90% des parents voulaient revenir à la semaine à 4 jours ainsi que tous les enseignants.

Monsieur le Maire précise que si l'avis du Conseil Municipal est différent de l'avis du conseil d'école, c'est le DSDEN qui tranchera au vu des éléments qui lui auront été transmis.

Le Conseil Municipal souhaite prendre une délibération pour le choix des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019.

Cette année le temps scolaire de l'école de Coudrecieux se déroule sur 4 jours et demi.

Monsieur le Maire propose d'aller dans le sens du Conseil d'école et de passer à la semaine de 4 jours de classes au lieu de 4 jours et demi.

Monsieur EPINEAU Jean-Luc ne souhaite pas prendre part au vote.

**Vote : Contre : 4 - Abstention : 6 - Pour : 3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et des représentés

- **REFUSE** de passer à la semaine de 4 jours.

**A la demande de la majorité du Conseil Municipal, ces points seront rajoutés sur la délibération :**

- Il aurait été plus judicieux que ce soit l'Education Nationale qui se positionne sur les rythmes scolaires (semaine à 4 jours ou semaine à 4.5 jours) pour que toutes les écoles soient harmonisées.
- Il est dommage que ce ne soit pas la place du bien-être des enfants qui soit au cœur du débat au lieu des souhaits des adultes.

#### **INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES**

✓ **Achats Divers :**

- Joints anti pince doigts pour école (176.11 € TTC)
- Raccordement des évacuations des eaux pluviales (850.30 € TTC)

✓ **Point sur les Commissions :**

- Madame Christine DEROUINEAU – Cimetière :
  - Les travaux dans le cimetière pour la création du jardin du souvenir ont commencé. Mme DEROUINEAU CHRISTINE ajoute qu'elle a été informée du début des travaux par l'entreprise à la dernière minute. Elle explique au Conseil Municipal le petit différent qu'il y a eu avec M. GALPIN. En effet, celui-ci a prévenu qu'il avait commandé les matériaux en avait informé des élus, mais pas elle en tant que responsable de la commission et donc de ces travaux. Ce qui est regrettable, d'autant que l'information n'a pas été remontée.
  - M. EPINEAU précise que le dossier a été démarré l'an dernier. Mme DEROUINEAU répond qu'elle avait expliqué les raisons du décalage du dossier et que le courrier adressé à l'entreprise précisait que la mairie confirmerait la résolution des problèmes d'évacuation des eaux pluviales pour lancer le chantier. Après rendez-vous dès le samedi, un point a été fait pour un démarrage dans de bonnes conditions.
  - Un devis pour le raccordement des évacuations des eaux pluviales a été signé pour un montant de 850.30 € TTC, du fait que les agents n'avaient pas eu le temps de préparer ces travaux, et que le chantier ne pouvait démarrer sans canaliser les eaux de ruissellement en amont.
  - A ce jour, les travaux ont bien avancé et sont très satisfaisants, mais ont dû être stoppés en attendant la livraison du gazon (le fournisseur n'ayant pu le livrer en raison des intempéries).
  - La stèle est commandée et est en attente de livraison. M. GALPIN a précisé que cela ne posait pas de souci pour le chantier.
- Madame Christine DEROUINEAU – Mutualisation :
  - Elle distribue à chacun une copie du compte-rendu de la commission Mutualisation de la Communauté de Communes et dans lequel se trouvent des propositions d'actions de mutualisation achevées ou en cours, comme :
    - Mutualisation des actions de formations,
    - Matériels mutualisés
    - Le Personnel (notamment le personnel à temps non complet qui pourrait intervenir sur une autre collectivité...)

Certaines actions avaient déjà été mises en place sur le territoire des anciennes Communautés de Communes.

Mme DEROUINEAU propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance des fiches et de lui faire remonter les éventuelles remarques sur ces

propositions afin qu'elle puisse les retransmettre à la commission communautaire. La mise en application sera validée par le conseil communautaire.

- Madame Christine DEROUINEAU – Finances :
  - La prochaine commission des finances aura lieu le 22 février 2018 à 20h30 pour prendre connaissances des résultats de 2016 préparer le budget 2018.
  - La commission ne peut se réunir plus tôt car la trésorière ne remettra en mairie les dernières balances que le 16/02, et il manque encore pas mal de devis d'investissement.
  
- Monsieur EPINEAU Jean-Luc et Monsieur CUREAU Gilbert – Travaux :
  - La commission travaux (réunion des commissions bâtiments et voirie) s'est réunie le samedi 20 janvier dernier afin de de prévoir les divers projets pour l'année 2018 (sécurité des entrées de bourg, isolations huisseries, voirie, rambardes sur les rampes d'accessibilité...)
  - La prochaine commission des travaux aura lieu le samedi 17 février à 9h00 pour déterminer des choix.
  - Chemins communaux : le chemin qui mène au château des Loges est tout abîmé sur environ 1km à cause de travaux du SAEP de Dollon.
  - Problème ardoise sur les toitures de certains bâtiments municipaux. Quand l'entreprise Rocheteau viendra pour l'église, il faudra lui demander de remettre les ardoises.
  
- Monsieur CUREAU Gilbert :
  - A assisté à la Réunion du Dué et du Narais ; Une étude avait été faite sur les actions qui pourraient être faite sur 5 ans pour un montant d'environ 1 300 000 € ; Il n'y a qu'une version papier pour le moment. Monsieur CUREAU Gilbert précise qu'il laissera la version papier au secrétariat de la Mairie si des Conseillers Municipaux veulent consulter le document.
  
- Madame PILET Florence – Commission Communautaire Enfance jeunesse :
  - La commission Enfance Jeunesse s'est réunie pour une réunion en 2 temps. Un temps avec les élus au sujet du Projet Educatif Local (PEL) et un autre temps qu'avec les membres de la commission pour évoquer plusieurs points.  
1<sup>er</sup> temps avec les Elus : ..
    - Projet Educatif Local (PEL) : les élus ont travaillé sur 3 axes : le partenariat, l'Education et Vivre ensemble. Deux groupes de travail ont été créés pour travailler sur ces thèmes.
  - 2<sup>ème</sup> temps la commission :
    - Règlement et Tarifs communautaires
      - Le système de réservation, d'une semaine à l'autre, n'est pas intégré par tous les parents  
Point d'amélioration : le souhait de mettre en place une réservation en ligne
      - La formule papier pour les grandes structures, est très compliquée à gérer quand il y a plus de 200 familles.
      - Problème de gestion des congés : Certaines communes offre un service sur la première semaine des vacances et d'autres communes sur les 2 semaines de vacances. Il faudrait une information de planning plus large et une articulation de la gestion du personnel et des structures pour permettre une offre des services plus large sur le territoire.
      - Petit Déjeuner : afin d'harmoniser le fonctionnement des accueils périscolaire, le petit déjeuner servit dans quelques communes a été supprimé.
      - Gestion des factures : problème de paramétrage sur plusieurs factures. Certaines structures ont rencontré des problèmes de facturation en fonction des paramètres de différents logiciels. Il y a beaucoup de choses à harmoniser à ce niveau-là.
    - Rythmes scolaires : pas d'harmonisation des rythmes scolaires au niveau du territoire. Le DASEN n'a pas encore exprimé sa position.  
Pour les communes qui seront à la semaine de 4 jours, la Communauté de Communes proposera un accueil à la journée mais pas forcément sur la commune. Le maillage géographique sera étudié judicieusement.
    - Question Diverses :
      - Certaines communes limitrophes de la Communauté de Communes ont demandé une prorogation des conventions passées avec la Communauté de Communes. Certains enfants de ces communes bénéficient du service jeunesse.

- Recensement des agents, des locaux mais également des compétences des agents qui pourraient intervenir pour organiser divers ateliers.
  - Perspective de l'été 2018.
  - Inscriptions Hiver terminées
  - Information de la possibilité d'ouverture sur chaque petite vacance.
- Monsieur Damien RICAUX – Commission Mémoire :
    - La commission Mémoire a récemment envoyé des courriers pour informer les élus locaux de sa création, et leur proposer de participer au travail de conception du lieu commémoratif (président de com-com, président de département, préfet, ONAC, sénateur et députée).
    - Elle est également en train de prendre contact avec la commune de Mulsanne qui a déjà réalisé un panneau commémoratif en mémoire de l'ancien camp de Mulsanne. L'école de Brette les pins qui a travaillé sur ce sujet a également été contactée.
    - Enfin, la commission a contacté les enseignants d'Histoire du collège de Bouloire afin de leur proposer un travail ou une rencontre autour de ces événements.
    - L'objectif est toujours de réaliser un panneau d'information ou une stèle pour le mois de mai 2018.

#### QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Madame DEROUINEAU Christine :
  - Indique qu'il y a un problème avec un lampadaire au niveau de l'abri de bus. Il ne fonctionne pas,
  - Que des buses sont bouchées notamment dans les fossés de la route des Loges à Chanteloup, qu'il faudrait peut-être voir le fond de fossé près des étangs,
  - Que le pont de la Petite rivière est obstrué par des branchages et qu'il faudrait refaire un courrier pour préciser qu'il incombe aux riverains de la rivière d'entretenir la partie jouxtant sur leurs parcelles afin de garantir le bon écoulement.
- ✓ Monsieur CHANTEPIE Mickaël :  
S'excuse de ne pas avoir été présent aux vœux du Maire.
- ✓ Monsieur CHAMBRIER Thomas :  
Indique il y a un problème d'éclairage rue de la Mairie et un problème avec un néon dans la salle de Conseil

**Séance levée à 22 h 34**

Pour extrait conforme,  
Suivent les signatures au registre  
Le Maire, Laurent GOUPIL

